



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Décision n° ~~46~~ du **30 OCT 2025** correspondant au **B. Joumada El Oula 1447**
modifiant la décision n°57 du 05 Mai 2024 portant désignation du président
et des membres du comité d'experts cliniciens des produits pharmaceutiques
et dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine.

Le ministre de l'industrie pharmaceutique,

- Vu la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et Complétée, relative à la santé, notamment son article 230 ;
- Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019, modifié et complété, fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques ;
- Vu le décret exécutif n°20-324 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020, modifié, relatif aux modalités d'homologation des dispositifs médicaux, notamment son 26 ;
- Vu le décret exécutif n°20-325 du 06 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 relatif aux modalités d'enregistrement des produits pharmaceutiques, notamment son article 23 ;
- Vu le décret exécutif n° 25-187 du 17 Moharram 1447 correspondant au 13 juillet 2025 fixant les attributions du ministre de l'industrie pharmaceutique ;
- Vu l'arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du comité d'experts cliniciens, notamment son article 4 ;

-Vu la décision n° 57 du 5 mai 2024, portant nomination du président et des membres de la commission d'experts cliniques pour les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux utilisés en médecine humaine.

- vu la décision n° 73 du 15 Aout 2024, modifiée et complétée, fixant la liste des spécialités médicales et chirurgicales et les experts cliniciens des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine.

Décide :

Article. 1^{er}. Les dispositions de l'article 1^{er} de la décision n° 57 du 5 mai 2024, susvisé, modifiées et rédigées comme suit :

« Article.1^{er}. En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020, susvisé, sont désignés président et membres du comité d'experts cliniciens pour une période de trois (3) ans, les personnes dont les noms suivent :

-..... (Sans changement jusqu'à) coordinatrice du groupe de la spécialité « Anatomie », membre ;

-Pr BELARBI Ayed, Coordinateur du groupe de la spécialité « anatomie Pathologie », membre ;

- (Sans changement jusqu'à) coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie orthopédique », membre ;

-Pr HANTALA Djaffar, coordinateur du groupe de la spécialité « chirurgie pédiatrique », membre ;

- (Sans changement) ;

-Pr CHIBANE Abdelaziz, coordinateur du groupe de la spécialité « Chirurgie urologique », membre ;

-..... (Sans changement) ;

-Pr FERAOUNE Khadra, Coordinatrice du groupe de la spécialité « Diabétologie- Endocrinologie », membre ;

-..... (Sans changement jusqu'à) coordinatrice du groupe de la spécialité « Immunologie », membre ;



-Dr YOUSFI Mohamed, coordinateur du groupe de la spécialité « Maladies infectieuses », membre ;

- (Sans changement jusqu'à) coordinateur du groupe de la spécialité « microbiologie », membre ;

-Pr ZERDOUMI Faiza, coordinatrice du groupe de la spécialité « Néphrologie », membre ;

-Pr MORSELI Abdelhalim, coordinateur du groupe de la spécialité « Neurochirurgie », membre ;

- (Sans changement jusqu'à) coordinateur du groupe de la spécialité « pneumo-phtisiologie-allergologie », membre ;

- Pr ASSELEH Fares, coordinateur du groupe de la spécialité « psychiatrie », membre ;

-Pr AIMEUR Chaffa coordinatrice du groupe de la spécialité « Radiologie », membre,

-.....(le reste sans changement).....».

Art.2. La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'industrie pharmaceutique.

Fait à Alger le **30 OCT 2025**correspondant au **8 Joumada EL Oula 1447**

**Le Ministre de l'Industrie
Pharmaceutique**

Ouacim KOUIDRI

